

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	16

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 Mars 2024**

Nombre de membres  
En exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 22

Le 16 Mars 2024 à 9 H 30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, SAUVAT Sandrine, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, BOSCHARD Frédéric, MASSAU Fatima, LUKUNGA Joseph.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Mme BOUHOURS LOUEDEC Klervi,  
Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,  
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique,  
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur BOSCHARD Frédéric,  
Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine,  
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louissette.

**ABSENT(S)**

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

**Date de convocation :** 7 Mars 2024

**Date d'affichage :** 7 Mars 2024

**Objet:** DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE -DETERMINATION DES CONDITIONS DE SA LIQUIDATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté du 8 Mars 2023, Madame la Préfète de l'Oise a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de L'Oise, collectivité de rattachement de l'Oise Habitat et a invité les Communes membres de ce syndicat à s'entendre sur les modalités de sa liquidation.

Hormis un solde bancaire positif qui s'élève à 1997,75 euros, constitué de quelques versements effectués à l'origine par quelques communes, le syndicat intercommunal ne dispose ni de personnel ni de biens immobiliers ou mobiliers.

Compte tenu des difficultés d'identification des éventuels attributaires et de l'impossibilité de garantir le respect du principe d'équité dans la répartition entre les communes membres de cet actif de l'entité à dissoudre, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de :

1/ Prendre acte de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 2023 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise,

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20240316-2024-16-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

2/ Approuver la liquidation amiable de ce syndicat,

3/ approuver sous réserve du droit des tiers, le transfert de l'actif (solde bancaire restant) et du passif du syndicat intercommunal au niveau syndicat mixte, entité de rattachement de Oise Habitat,

4/ Autoriser Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire entendu,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décident :

. De prendre acte de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 2023 portant dissolution du syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise,

. D'approuver la liquidation amiable de ce syndicat,

D'approuver sous réserve du droit des tiers, le transfert de l'actif (solde bancaire restant) et du passif du syndicat intercommunal au nouveau syndicat mixte, entité de rattachement de Oise Habitat,

. D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait et délibéré le 16 Mars 2024, à Le Plessis Belleville

Pour extrait certifié conforme

Le Maire Dominique SMAGUINE

